

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 02 novembre 2015

Présents : Laurent Laroche, maire, Laurence Baritaud, Annie Brulon, Florian Chiron, Sandra Dubos, Paul Jeanneau, Stéphane Léonard, Marie-Jeanne Maillochon, Vincent Manteau, Suzanne Marchand, Jacques Martinaud, Alain Nevière, Sylviane Ouvrard, Jean-Marc Pouget.

Secrétaires de séance : Vincent Manteau et Suzanne Marchand

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H et procède à la lecture du compte rendu de la séance du 7 septembre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité 2014 du PNR

Leur activité se décline en 3 axes principaux :

- Préservation des milieux naturels, valorisation des paysages, sensibilisation aux patrimoines, éducation au territoire
- Miser sur le tourisme durable, participer à la lutte contre le changement climatique
- Soutenir et dynamiser le secteur économique, placer l'éducation, les services aux familles et la culture au cœur de la stratégie, partage du territoire et ouverture sur l'extérieur

Mr le Maire nous informe que le document est à disposition et consultable en mairie.

2. Travaux en cours Avenue Jean Jaurès

Laurent Laroche et Paul Jeanneau font le point sur le chantier en cours.

- les travaux d'enrobé ne se feront qu'au printemps. En effet la société retenue par le Conseil Départemental ne souhaite pas effectuer ce travail sur la période hivernale.
- EDF devrait intervenir à partir du 5 décembre pour « basculer » l'ensemble de l'éclairage Avenue Jean Jaurès et Rue Victor Hugo.
- Se pose alors la question de la mise en place des éclairages de fin d'année. Il est décidé de n'éclairer, dans un premier temps, que le secteur (La Basse-Cour) où va se dérouler le marché de Noël et le Téléthon. Le reste des guirlandes sera mis en place le 12 décembre et le tout sera retiré le 10 janvier.

3. Travaux de la mairie

Mr le Maire et Paul Jeanneau ont rencontré l'architecte Ph.COUTANT et ses nouveaux associés de la société ARC A3 : Jean BAILLET et Vianney DEFFONTAINES.

Compte tenu de cette association un nouvel avenant (n°3) a été rédigé pour la poursuite du marché en cours.

Le coût des travaux envisagés s'élève à 410 000 € HT.

Laurent Laroche nous informe qu'une somme de 1 500 € en plus est prévue afin d'étudier la possibilité de créer un réseau de chaleur entre la salle des fêtes, la mairie et l'ancien hospice.

Laurent Laroche énumère toutes les subventions qu'il sera possible de solliciter et celles qui sont déjà acquises. Il commence à travailler avec la secrétaire, Pascale Le Blanc, sur ces dossiers de demandes de financements. Il est important de déposer certains dossiers avant le 31 décembre.

Concernant ce projet le calendrier pourrait être le suivant :

- Fin 2015 : lancement du permis de construire
- Fin janvier-début février : appels d'offres
- Début des travaux : courant mai

A noter : les travaux ne pourront commencer qu'après l'accord de tous les financements (subventions).

4. Déplacement des panneaux d'agglomération

En ce qui concerne les panneaux Route du Blanc, il est envisagé de les ramener à la hauteur de la parcelle ADO243 appartenant à la CDC.

Suite au courrier de Mr et Mme Prévost signalant que les véhicules passent à très vive allure Route de La Trimouille, il est envisagé de mettre en place un panneau limitant la vitesse à 70 KH à la hauteur de la parcelle C1 833 et d'installer un radar pédagogique à la hauteur de la parcelle C1 178

Auparavant et dans les 2 cas, le Conseil Départemental sera consulté.

5. Rectification statuts CDC Marche Occitane - Val d'Anglin

Suzanne Marchand explique que la réglementation des activités de loisirs des jeunes a évolué depuis peu et que 2 notions sont à prendre en compte :

- **Activités périscolaires** : sont celles proposées les jours d'école (ne sont pas dans les compétences de la CDC)
- **Activités extra-scolaires** : sont celles proposées les jours sans école, c'est-à-dire pendant les vacances (sont dans les compétences de la CDC)

Par conséquent il convient de modifier les statuts de la CDC MOVA, en particulier l'article 5 – Chapitre III B - deuxième point comme suit :

Rédaction actuelle : soutien aux structures permettant l'accueil et les activités de loisirs des jeunes *hors temps scolaire*.

Nouvelle rédaction : soutien aux structures permettant l'accueil et les activités de loisirs des jeunes *pendant le temps extra-scolaire*.

Après en avoir délibéré le Conseil, à l'unanimité approuve la modification de l'article 5 - Chapitre III B - deuxième point dans sa nouvelle rédaction.

6. Convention autorisation de passage

Le conseil autorise Mr le Maire à signer la convention de passage du chemin de randonnée sur la propriété de l'association de pêche.

7. Vente de terrain

Le bien concerné est l'ancien terrain de moto-cross, route de ST Hilaire.

Un particulier est intéressé par ce terrain de moto-cross pour en faire un terrain d'entraînement pour ses enfants.

Un couple d'agriculteurs souhaiterait l'acquérir car ils sont déjà locataires d'une parcelle qui jouxte ce terrain. L'exploitante concernée est conseillère municipale à Bélâbre. Il est demandé à Marie-Jeanne Maillochon de quitter le conseil pendant les débats et le vote.

Mr le Maire expose les échanges qu'il a eu avec la DDCSPP concernant l'utilisation de ce type de terrain (compétition ?) et les nuisances sonores (plaintes)

Une estimation de ce terrain a été sollicitée auprès des services des Domaines. Celle-ci se situe entre 10 200€ et 11 250€.

Un débat s'engage quant à la destination d'utilisation de ce terrain : terrain de moto-cross ou terrain à usage agricole ?

La décision est soumise au vote à bulletin secret (13 votants) : 12 voix contre le moto-cross / 1 pour.

Ensuite est abordé le montant de la vente de ce terrain qui sera proposé aux agriculteurs. Le Conseil propose la somme de 5 525 € (moitié de la proposition des Domaines puisque le terrain devra être dépollué). Après un vote à bulletin secret (13 votants) la somme proposée est retenue par 12 voix pour et 1 contre.

Mme Maillochon reprend place au sein du Conseil et le montant décidé lui est soumis.

8. Vente bien immobilier

Est concerné l'ancien magasin de la coopérative agricole à la Basse-Cour.

Le conseil avait été sollicité par Mr et Mme Lavigne qui souhaitent acquérir ce bâtiment afin de développer leur activité de traiteur. Le conseil a décidé lors de sa séance du 7 septembre de répondre favorablement à cette demande.

Une évaluation a été demandée aux services des Domaines. Elle s'établit entre 5000 et 5500€.

il est décidé par 9 voix pour et 5 voix contre, de proposer une mise à prix de 5 000€ à Mr et Mme Lavigne.

9. Fermeture d'un chemin rural aux véhicules 4 roues

Mr le Maire fait part d'une demande de Mr Benoît DUTHEIL qui souhaiterait que le chemin qui part derrière chez lui et qui ressort route de la Trimouille soit interdit aux véhicules et se propose de l'entretenir. (Parcelles YC 27 et YC 32)

Par 12 voix contre et 2 bulletins blancs, le Conseil se prononce contre la fermeture de ce chemin.

10. Trophée des Champions

Suite à la rencontre de quelques membres du conseil municipal avec Mr Denis CLEMENT et aux réactions après-coup de certains, Mr le Maire souhaite soumettre au vote à bulletin secret l'organisation ou non de ce Trophée des Champions en 2016 (ville départ) et en 2017 (ville d'arrivée).

Résultat : 8 pour / 6 contre

La commune de Bélâbre accueillera donc cette manifestation.

11. Projet éolien Thollet – Coulonges

Il est demandé aux membres du Conseil de s'exprimer pour ou contre le projet d'un parc éolien sur les communes de Thollet et Coulonges par vote à bulletin secret. Mr le Maire rappelle que le conseil s'est déjà exprimé favorablement sur le projet de raccordement du site éolien à la ligne haute tension qui traverse la commune.

Résultat : avis favorable au projet par 11 pour / 2 contre / 1 blanc

12. Elections Régionales

En vue de l'organisation du bureau de vote pour les prochaines Elections Régionales les 6 et 13 décembre, il est demandé à chaque conseiller de s'inscrire sur le planning qui circule.

13. Questions diverses

❖ Laurent Laroche fait part du courrier adressé aux maires de Chalais, Mauvières et St Hilaire sollicitant leur participation au fonctionnement de l'école (au prorata du nombre d'enfants par commune) suite au travail sur le coût global de l'école réalisé par Suzanne Marchand.

❖ **Logiciel CERIG**

Mr le Maire fait part au conseil qu'en 2012 la municipalité de l'époque à fait le choix d'adhérer au dispositif ACTES qui permet aux collectivités locales de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ce dispositif n'a pas été mis en place de manière productive depuis cette date et les services de l'état nous demandent donc aujourd'hui de bien vouloir faire appliquer la décision prise à l'époque. Pour ce faire, un devis a été demandé auprès du prestataire informatique de la mairie représentant un montant de 1530 €.

Le conseil décide que la mise en place de cette procédure se fera à partir de 2016 et le montant correspondant à cette dépense sera inscrit au budget 2016.

❖ **Admission en non-valeur**

Mr le Maire fait part au conseil qu'il a reçu de la Trésorerie de Le Blanc 3 états de pièces irrécouvrables concernant le budget principal pour un montant de 3 956.35 € et le service d'assainissement pour un montant de 292.27 €. Il explique l'impossibilité de pouvoir procéder à un quelconque recouvrement des sommes dues ci-dessus mentionnées et expose la nécessité d'admettre ces montants en non-valeur. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

❖ **Courrier de Mme Seiller** : Mme Seiller sollicite pour 3 enfants de Bélâbre, scolarisés au Collège des Ménigouttes, une subvention pour soutenir la section équestre. Celle-ci se trouve en difficultés et toutes les mairies sont sollicitées pour permettre aux élèves qui sont engagés dans ce cursus de poursuivre cette option.

L'assemblée émet un avis favorable et fixera le montant lors de l'établissement du budget 2016.

(la somme de 50 euros par enfants parait envisageable)

❖ **Médailles Militaires**. Mr le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements qu'il a reçu suite à la journée du 17 octobre organisée à Bélâbre.

❖ **Devis SPIE**

A titre d'information, Mr le Maire donne le montant des travaux d'éclairage public envisagés en 2016 sur la place de la République et la rue Gambetta en continuité des travaux 2015. Ils seront effectués par la société SPIE et ce devis devra être validé par la CDC MOVA.

❖ **La Poste**

La Poste met en place des maisons de services au public. Celle de Bélâbre est concernée sauf que peu ou pas d'opérateurs se proposent de cautionner le projet. Il faut 2 partenaires. C'est ensuite Monsieur le Préfet qui valide le projet. A ce sujet, Mr le Maire rencontrera prochainement Mr le Sous Préfet de le Blanc.

❖ **Cérémonie du 11 Novembre** : rendez-vous au cimetière à 11h45

❖ **Travaux des commissions :**

Communication : mise ne place du prochain bulletin municipal. Parution mi-novembre.

Fleurissement : Mme Baritaud et Mr Jeanneau évoquent l'implantation de massifs de vivaces à l'angle de la place de la République face au monument aux morts et de l'église, ainsi que des massifs de haies persistantes côté sud de l'Eglise et en façade dans l'angle en contrebas des sanitaires.

Conseil d'école : effectif 2015 90 enfants. Adoption du règlement intérieur de l'école.

Projets 2016 : Mr le Maire a demandé à ce que la pause méridienne soit avancée d'un quart d'heure. A discuter en mai 2016.

Finances : situation budgétaire maitrisée au 13/10/2015 :

Fonctionnement dépenses : 510 910 € **recettes :** 639 409 €

Investissement dépenses : 122 589 € **recettes :** 161 813 €

Syndicat du Golf des Rosiers : suite à la démission de Mr Boquet un nouveau conseil va être nommé.

Plan d'eau : Mr le Maire et Paul Jeanneau ont rencontré deux ingénieurs hydrologues qui proposent des solutions. Nous sommes en attente de leurs études respectives. Système de traitement de l'eau par UV, ou forage sont évoqués. Il faudra prendre la décision d'ouverture ou de fermeture du plan d'eau au prochain conseil.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 11 janvier à 20h

Séance levée à 00h05